

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MARS 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	19
De votants	23

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian LENOBLE, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI- SAUVLET-Mmes RIQUET -LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

OBJET
N° 2023-3-16

Demande de subvention
ETAT- FONDS VERT
Travaux requalification Parc Municipal

Excusés :

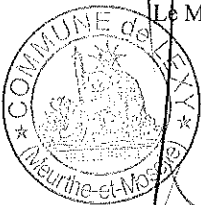
Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT ayant donné pouvoir à Mme RIQUET
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.BASSO
M.SULLI ayant donné pouvoir à M.SIBELLA

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK -FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 29 mars 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 14 mars 2023.

Le Maire,



L'Adjoint au Maire propose aux élus de présenter un dossier de demande de subvention auprès de l'État au titre du Fonds vert pour des travaux de requalification du Parc Municipal.

Ces travaux consisteront à renaturer les espaces, créer un ouvrage aquatique, tel qu'une fontaine sèche, la gestion des eaux de ruissellement par infiltration.

La rivière béton existante sera détruite et remplacée par une noue infiltrante fleurie par des lavandes.

Cette opération est estimée à 1 190 337.96 € HT.

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de requalification du Parc Municipal estimé à 1 190 337.96 € HT présenté par les services techniques.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel joint.

SOLLICITE une subvention de 266 159.57 € du FONDS VERT.



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Co-financement	Montant subventionnable	Taux	Montant
ETAT – FONDS VERT	1 190 337.96 €	22.36 %	266 159.57 €
REGION GRAND-EST	1 190 337.96 €	5.46 %	64 998.00 €
DEPT – Appui aux territoires	1 190 337.96 €	40.00 %	476 135.18 €
DEPT – Dispositif Bourg centre	1 190 337.96 €	12.18 %	145 000.00 €
Montant total des subventions			952 292.75 €
Part communale	1 190 337.96€	20,00 %	238 045,21 €
Montant total HT			1 190 337,96 €
TVA 20 %			238 067.60 €
MONTANT TOTAL TTC			1 428 405,56 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2023

Application agréée E-legalite.com